REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES P.O.

ASA DU CANAL DE CORBERE
23 Avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU CANAL DE CORBERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026 - 11

Séance du 02 avril 2025

L'an deux mille vingt-six le deux avril à dix-sept heures trente, le syndicat de l'ASA du Canal de Corbère s'est réuni au bureau des ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt, sous la présidence de Monsieur Didier BRUZY, Président.

Présents : Didier BRUZY, Jean REIG, Daniel MARTY, José GRANDE, Pascal BRUZY, Marc MARTY, Pascal MAILLOLS, Syndics titulaires, Jean-Christophe GUINCHARD, Jean-Charles BARBOTEU, Bruno LOPEZ, syndics suppléants

Excusés : Joseph REIG, Syndic titulaire,

Monsieur Marc MARTY a été nommé secrétaire.

Le président présente les 3 offres reçues suite à la consultation lancée le 16 février dernier pour la maîtrise d'œuvre des travaux relatifs à la modernisation des réseaux sous pression de l'ASA du canal de Corbère.

Les 3 entreprises ayant répondu sont les suivantes :

-AZUR Environnement

-Groupement BRL Ingénierie/BEMEA

-Groupement NRTI/EGIS

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le président propose aux syndics de passer au vote.
Après en avoir délibéré, le syndicat, à l'unanimité,

- **Retenir l'offre du groupement BRL Ingénierie/BEMEA pour le prix de 134 997.50 € HT ;**
- **Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Ille sur Têt, le 02 avril 2026

LE PRESIDENT,

Nombre de voix

En exercice : 12

qui ont voté : 7

Date de la convocation

Le 25 mars 2026

OBJET

ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MODERNISATION DES RESEAUX SOUS PRESSION

Acte rendu exécutoire après publication le

03 avril 2026